



Plan d'atténuation de la pollution lumineuse

2026-2030

Adoptée le 16 septembre 2026





Table des matières

03 Préambule

04 Contexte

05 Enjeux

06 Démarche de consultation

07 Vision

07 Objectifs

08 Principes directeurs

09 Mise en oeuvre

09 Suivi et reddition de comptes

09 Conclusion

Préambule

La Ville de Saint-Sauveur reconnaît l'importance de protéger l'environnement nocturne et de réduire les impacts négatifs associés à la pollution lumineuse. La lumière artificielle excessive ou mal adaptée peut compromettre la qualité du ciel étoilé, perturber les écosystèmes, affecter la santé humaine et engendrer un gaspillage énergétique.

Par le présent Plan d'atténuation de la pollution lumineuse, la Ville réaffirme son engagement envers la protection de la biodiversité, la réduction de son empreinte environnementale et l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens. Ce plan s'inscrit également dans la mise en œuvre du Plan de conservation des milieux naturels et du Plan d'action en environnement.



Contexte

La pollution lumineuse est définie comme l'utilisation excessive ou inappropriée de la lumière artificielle entraînant des modifications de l'environnement lumineux naturel et diverses nuisances sur :

- La visibilité du ciel nocturne
- La faune et la flore
- Les écosystèmes
- La santé humaine
- La consommation énergétique

Au Canada, plus de 99 % de la population vit sous un ciel affecté par la pollution lumineuse.

À Saint-Sauveur, la présence d'importants pôles d'activité commerciale, d'infrastructures récréotouristiques et d'éclairage extérieur contribue à l'augmentation de l'empreinte lumineuse sur le territoire.

Enjeux

Protection de la biodiversité

La lumière artificielle nocturne modifie les comportements de nombreuses espèces animales et perturbe les cycles naturels.

Elle peut notamment :

- Désorienter certaines espèces
- Modifier les déplacements et les migrations
- Perturber l'alimentation et la reproduction
- Fragmenter les habitats naturels

Santé humaine

Les études scientifiques démontrent que l'exposition excessive à la lumière artificielle durant la nuit peut :

- Perturber les cycles du sommeil
- Affecter le rythme circadien
- Contribuer à certains problèmes de santé physique et mentale

Protection du ciel étoilé

La préservation de la qualité du ciel nocturne constitue un enjeu environnemental, culturel et touristique important pour les Laurentides, notamment en raison de la proximité du Parc international de ciel étoilé du Mont-Tremblant.

Efficacité énergétique

Un éclairage mieux conçu permet de réduire la consommation énergétique et les coûts d'exploitation, tout en maintenant les niveaux requis de sécurité et de visibilité.

Démarche de consultation

L'élaboration du présent plan repose sur :

- Une revue de littérature
- La consultation d'un comité technique municipal
- Un sondage citoyen ayant recueilli 132 réponses
- L'analyse des meilleures pratiques en matière d'éclairage responsable

Les résultats du sondage démontrent un intérêt significatif des citoyens envers :

- La protection du ciel étoilé
- La réduction du gaspillage énergétique
- La protection de la faune
- L'amélioration des pratiques d'éclairage résidentiel et commercial





Vision

Faire de Saint-Sauveur une municipalité exemplaire en matière de gestion responsable de l'éclairage extérieur, conciliant sécurité, qualité de vie, protection de la biodiversité et préservation du ciel étoilé.

Objectifs

- Réduire l'empreinte lumineuse municipale
- Diminuer les impacts de l'éclairage artificiel sur les milieux naturels et la santé
- Améliorer les pratiques d'éclairage résidentiel, commercial et institutionnel
- Sensibiliser la population aux bonnes pratiques
- Préserver et mettre en valeur la qualité du ciel nocturne de Saint-Sauveur

Principes directeurs



ORIENTATION

Choisir des luminaires dont la lumière est entièrement dirigée vers le sol.

Ces luminaires réduisent l'éblouissement, utilisent plus efficacement leur lumière et évitent de voiler les étoiles.

Aucune lumière ne devrait être envoyée au-dessus de l'horizon et en-dehors du terrain.



COULEUR

Utiliser des sources lumineuses de couleur ambrée et chaude.

La lumière blanche est plus éblouissante, cause plus de voilement des étoiles et a plus d'impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement.

Une température de couleur de 2200 K ou moins est idéale.



INTENSITÉ

Choisir une puissance adéquate pour un éclairage sobre et uniforme.

L'œil s'adapte mieux lorsque la luminosité du luminaire est en harmonie avec la luminosité ambiante.

Avec moins de contraste forts, les lieux sont plus visibles et la visibilité est meilleure.



PÉRIODE

Contrôler la période et la durée d'utilisation des éclairages extérieurs.

Installer une minuterie, un détecteur de mouvement, ou éteindre les lumières en fin de soirée.

L'idée est d'utiliser l'éclairage au bon moment.

Mise en oeuvre

La mise en œuvre du présent plan repose sur la collaboration des services de l'Environnement et du développement durable, de l'Urbanisme, des Travaux publics, du Génie, des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi que des Communications et des relations avec les citoyens.

Suivi et reddition de comptes

Le Service de l'environnement et du développement durable produira un plan d'action et recommandera les ajustements nécessaires afin d'assurer l'atteinte des objectifs municipaux.

Conclusion

Par l'adoption du présent Plan d'atténuation de la pollution lumineuse, la Ville de Saint-Sauveur se dote d'un cadre d'intervention visant une gestion plus responsable de l'éclairage extérieur. Cette démarche contribuera à la protection de la biodiversité, à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, à la réduction du gaspillage énergétique et à la préservation du ciel étoilé pour les générations futures.



VSS.CA